



Séjour au Veranda Palmar Beach 9 Jours / 7 nuits

Du 5 au 13 juin 2025

GIR : groupe d'individuels regroupés. Inscription en individuel auprès de KUONI.

CONTACT

Dorothee GRIBOUVAL
Voyages KUONI

06 85 08 91 27

Dorothee.gribouval@kuoni.fr

9 jours/ 7 nuits

Pension complète et Formule Tout Compris
Vols directs Air France

Durée de vol : env. 11h

Décalage horaire : + 3h (hiver) ; + 2h (été)

Les Plus :

- Ici tout rime avec simplicité et détente
- Belle plage de sable blanc
- Nombreux sports nautiques



Hôtel Véranda Palmar Beach

Avec ses eaux limpides et une plage de sable blanc, le Veranda Palmar Beach invite à un séjour balnéaire des plus agréables dans une atmosphère accueillante et conviviale. Proposé en formule tout compris, cet hôtel est idéal pour les familles ou les couples, les adeptes de sports nautiques ou les amateurs de farniente : un cadre exceptionnel qui séduira petits et grands...

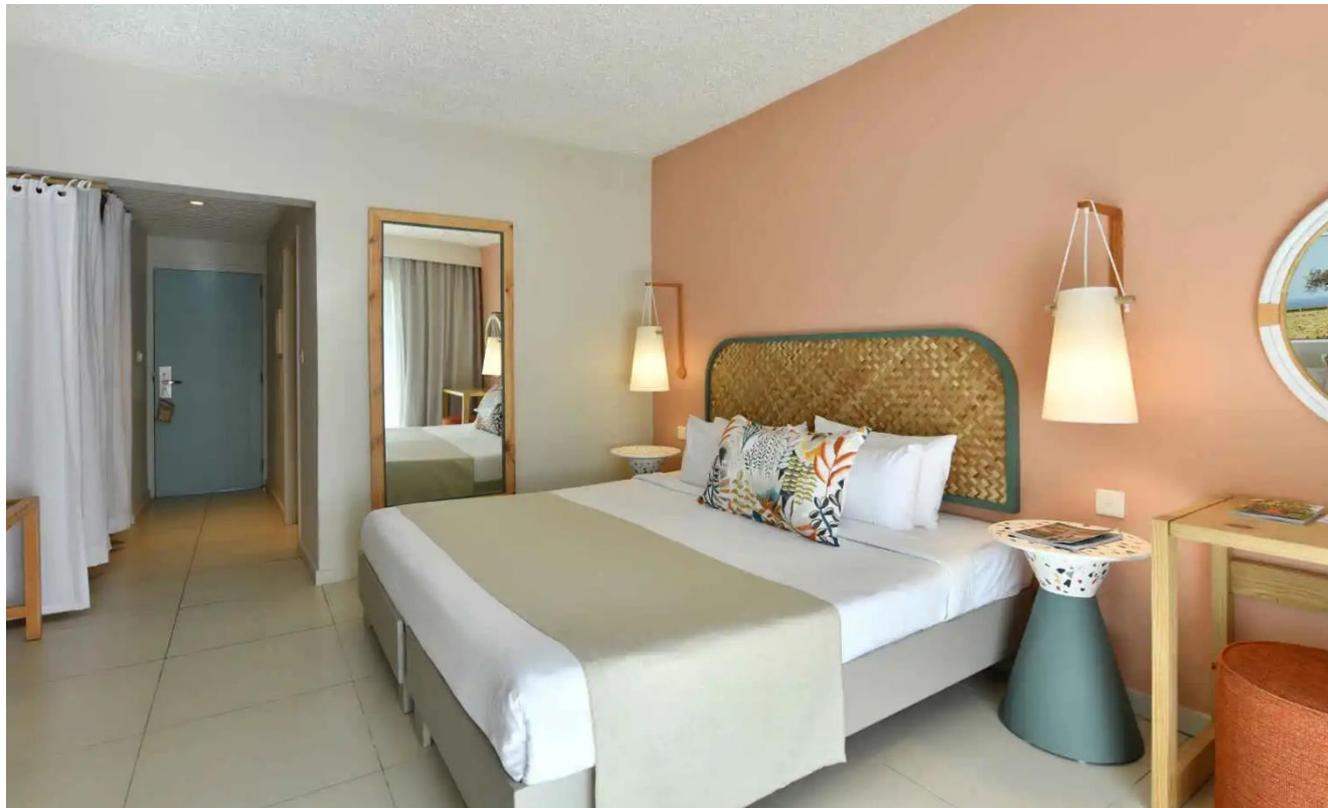
Situation

À 1h de l'aéroport international.

Hébergement

77 chambres confort climatisées, possédant terrasse ou balcon aménagé. Elles sont toutes équipées du WiFi gratuit, climatisation, coffre-fort, service thé/café, téléphone, minibar, TV écran plat et sèche-cheveux.

- 58 chambres confort de 38 m² pouvant accueillir 3 adultes ou 2 adultes et 1 adolescent/2 enfants ou 2 adultes et 1 enfant et 1 bébé.
- 12 chambres confort vue mer de 38 m², pouvant accueillir 3 adultes ou 2 adultes et 1 adolescent/2 enfants ou 2 adultes et 1 enfant et 1 bébé.
- 7 chambres confort front de mer de 38 m², pouvant accueillir 3 adultes ou 2 adultes et 1 adolescent/2 enfants ou 2 adultes et 1 enfant et 1 bébé.



Saveurs

2 restaurants :

- Le Regatta, au bord de la piscine, propose une cuisine mauricienne et internationale à la carte ou des buffets à thème
- L'Horizon, le restaurant de plage sert fruits de mer et grillades (avec supplément).
- Kiosque de cuisine mobile, pour découvrir la street food

2 bars:

- Beach Bar
- BarAcuda



Formule tout compris

Pension complète au restaurant principal.

Un crédit de 500 roupies par personne et par jour pour le déjeuner au restaurant de la plage Horizon (sur réservation et selon disponibilité).

Un crédit de 700 roupies par personne et par nuit pour le dîner au restaurant de plage Horizon (sur réservation et selon les disponibilités).

Sélection de snacks mauriciens au kiosque de street food (12h00 à 15h00).

Thé/ café de l'après-midi et crêpes et/ou snacks (15h00 à 17h00).

Boissons non alcoolisées / jus de fruits / eau minérale / bières locales, cocktails, spiritueux locaux et vins maison au verre - disponibles au bar de 11h00 à 23h00.

Le minibar comprend uniquement des boissons non alcoolisées, des jus de fruits locaux, de l'eau et des bières locales - réapprovisionné une fois par jour.

Panier pique-nique sera disponible pour les clients partant en excursion pour la journée (doit être réservé 24 heures à l'avance auprès de la Relation Clientèle/ Réception).

Loisirs

Animation à thèmes tous les soirs
Piscine dont 1 piscine pour enfants (profondeur 60 cm)

Activités : bateau à fond de verre, kayak (simple/duo), Laser, bateau à pédales, planche à voile, plongée en apnée, beach volley, pétanque, fléchettes. Tennis de table, salle de remise en forme, aquagym, stand-up paddle, skimboards, scooter des mers électrique, terrain de volley flottant, hobie cat.

Avec suppléments : Kitesurf, plongée sous-marine (PADI), bouée tractée, excursion en bateau, marche sous l'eau (scaphandre), parachute ascensionnel, pêche au gros, ski nautique, location de vélos, billard, excursion en catamaran, balade à Blue Bay en bateau rapide.



Bien-être

Spa Seven Colours Wellness proposant dans ses 2 salles des soins du corps, du visage et des massages. Sauna, manucure et pédicure, coiffeur.

Enfants

Ouverts de 8h30 à 20h. Activités quotidiennes. Menu enfant disponible

On ne vous cache rien

Le lagon de la côte est est plus sauvage avec des belles nuances de bleu

Le lagon de la côte ouest est peu profond et les plages y sont parfois étroites

Les plages ont des coraux par endroits : prévoir des sandales

Le climat est relativement doux sur l'île et la chaleur n'y est jamais insupportable. La période la plus agréable s'étend de septembre à décembre. L'île étant située dans l'hémisphère sud, l'été et l'hiver sont inversés par rapport aux saisons en Europe.



Vos vols

VOS VOLS



Vol aller

18h10* : Envol pour Maurice sur vol Air France, en classe économique.

07h20* (le lendemain) : Arrivée à Maurice.

Vol retour

9h30* : Envol pour Paris sur vol Air France, en classe économique.

19h10* (le lendemain) : Arrivée à Paris Roissy.

INFORMATIONS PRATIQUES

MONNAIE

La monnaie officielle est la roupie mauricienne. 1 euro = 40 MUR (roupie)

DECALAGE HORAIRE

+ 3h en hiver et +2h en été

TEMPS DE VOL

11 h sans escale. Les vols pour Maurice arrivent généralement tôt le matin. Attention : les chambres d'hôtels sont disponibles à partir de 14 h.

CLIMAT

Toute l'année, le climat est relativement doux sur Maurice et la chaleur n'y est jamais insupportable. Les périodes les plus agréables s'étendent de septembre à décembre et d'avril à juin. Ces îles étant situées dans l'hémisphères sud, l'été et l'hiver sont inversés par rapport aux saisons en Europe.

SANTE

Aucun Vaccin n'est exigé à l'arrivée, sauf contre la fièvre jaune pour les voyageurs ayant récemment séjourné dans un pays où la maladie est présente sans que la vaccination y soit obligatoire. Traitement antipaludique recommandés.

A SAVOIR

Le lagon de la côte est est plus sauvage avec des belles nuances de bleu.

Le lagon de la côte ouest est peu profond et les plages y sont parfois étroites.

Les plages ont des coraux par endroits : prévoir des sandales.

Ile Maurice

Séjour au Veranda Palmar Beach

9 jours / 7 nuits

Prix par personne en chambre double et formule Tout Compris :

Tarif 2025	MAI JUIN
Tarif adulte ALL INCLUSIVE	1 835 €
Tarif enfant* ou ado ** dans chambre avec ses parents	1 380 €

*2 Enfants de – 12 ans maximum avec 2 adultes dans la chambre

**1 seul adolescent de 12 à -18 ans avec 2 adultes dans la chambre

Tarif valable pour un départ Paris sur la base d'un groupe de 40 participants

NOTRE PRIX COMPREND

- Le service « Assistance à destination 24 h/24 et 7 j/7 » joignable au 01 55 87 82 60
- Les documents de voyage envoyés par mail & réunion d'informations
- Les trajets Paris / Maurice / Paris sur vol direct Air France en classe économique
- Les taxes et surcharges aériennes à *ce jour*
- Le transfert aéroport / hôtel / aéroport
- L'hébergement : 7 nuits en chambre standard à l'hôtel Veranda Palmar Beach. ou similaire
- La formule all inclusive : pension complète du dîner du jour de l'arrivée au petit déjeuner du jour du départ en formule Tout compris comme indiqué dans le descriptif

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS

- Les pourboires et dépenses personnelles
- Les assurances (assistance rapatriement, bagages, annulation) : 5% du prix du voyage en souscription individuelle

Formalités administratives et sanitaires

Les formalités de police s'adressent uniquement aux ressortissants français sans double nationalité.

Les non-ressortissants français ou les binationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade du/des pays de destination.

Lien utile : Ministère des Affaires Etrangères – conseil aux voyageurs :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

- Passeport en cours de validité

Pour les femmes mariées, le nom indique sur le billet d'avion devra être celui de jeune fille (nom figurant dans la zone à lecture optique du passeport)

Les autorités françaises ont décidé de rétablir l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs. Cette nouvelle mesure entre en vigueur le 15 janvier 2016.

Cette disponibilité concerne tout mineur français ou étranger résidant en France, voyageant hors du territoire national, non accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale.

À compter du dimanche 15 janvier 2016, les mineurs quittant le territoire français devront présenter :

- une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport selon les exigences du pays de destination).
- le formulaire d'autorisation de sortie de territoire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale (formulaire Cerfa N°15646*01 à télécharger sur service-public.fr)
- la photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent ou représentant légal signataire.

Tout parent voyageant avec son enfant mineur, mais ne portant pas le même nom de famille, doit pouvoir justifier de son autorité parentale. Nous conseillons au parent dans ce cas, de voyager avec le livret de famille.

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites :

Institut Pasteur – recommandations par pays : <http://www.pasteur.fr/fr/map>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

et vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Devis estimatif, sous réserve de disponibilité et de confirmation du plan de vol 2025

Photos non contractuelles

DVS / CSC 17/01/24

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Conformément aux exigences du Code du Tourisme, est retranscrit ci-dessous le formulaire standard d'informations, figurant à l'Annexe 1 de l'Arrêté du 1^{er} Mars 2018, correspondant à l'offre de prestation proposée.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise TRAVEL LAB SAS sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise TRAVEL LAB SAS dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. TRAVEL LAB SAS a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS – info@groupama-ac.fr Tél. 01 49 31 31 31) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de TRAVEL LAB SAS.

<https://www.legifrance.gouv.fr>



*IMPORTANT : aucune assurance ni assistance rapatriement n'est incluse dans nos voyages.
Nous vous recommandons vivement de souscrire l'assurance optionnelle suivante.
Cette assurance doit impérativement être souscrite le jour de votre réservation et pour l'ensemble du groupe.*

EN CAS DE MALADIE LIÉE À LA COVID-19

Des garanties élargies, pour un voyage en toute sérénité. Avant votre départ, si vous êtes dans l'impossibilité de voyager du fait d'un(e) maladie/accident/décès – y compris lié(e) à une épidémie dont la Covid-19 – l'annulation ou la modification sont garanties*, y compris en cas de :
- refus à l'embarquement suite à un contrôle thermique
- contre-indication de vaccination contre la Covid-19
- test PCR ou antigénique positif (à la demande du médecin pour vérification de symptômes existants ou si exigé par la destination, l'organisateur du voyage ou la compagnie de transport).

Pendant votre voyage, en cas de maladie liée à une épidémie dont la Covid-19, vous êtes pris en charge*.

Vous bénéficiez d'une assistance médicale.

Les frais médicaux d'urgence à l'étranger sont pris en charge. Les frais de mise en quarantaine ou de confinement à hauteur de 250 € par nuit et par personne, maximum 15 nuits.

* Dans les limites et selon les conditions du contrat d'assurance.

ASSISTANCE RAPATRIEMENT PENDANT LE VOYAGE

FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER

Vos frais médicaux à l'étranger sont couverts jusqu'à 150 000 € par personne avec une franchise de 250 €.

GARANTIE ANNULATION

Lorsque vous devez annuler votre voyage, Presence Assistance Tourisme vous rembourse les frais prévus dans nos conditions de vente pour toutes garanties classiques moyennant une franchise variant de 5 à 10 %.

Remboursement maximum : 10 000 € par personne et 40 000 € par événement.

GARANTIE INTERRUPTION DE SÉJOUR

Si vous êtes rapatrié ou si vous faites l'objet d'un retour anticipé, Presence Assistance Tourisme vous rembourse la partie de votre séjour non effectuée (prestations terrestres non consommées) dans la limite de 5 000 €.

RETOUR IMPOSSIBLE

Dans le cas où vous êtes dans l'impossibilité de rentrer due à un événement indépendant de votre volonté, de l'organisateur ou du transporteur, Presence Assistance Tourisme vous remboursera les frais de prolongation de séjour à hauteur de 250 € par nuit par personne maximum 5 nuits.

BAGAGES

En cas de détérioration, perte ou vol de vos bagages, Presence Assistance Tourisme vous rembourse jusqu'à 1 000 €. En cas de retard de plus de 24 heures de vos bagages à l'arrivée, l'assureur vous indemnise jusqu'à 150 € par personne, afin de subvenir à vos besoins d'urgence.

ANNULATION

Presence Assistance vous rembourse les frais d'annulation prévus dans nos conditions de vente pour les motifs suivants, sauf exclusions :

- maladie grave, accident grave ou décès de l'assuré ou d'un membre de sa famille
- préjudices graves dans l'habitation ou les locaux professionnels
- licenciement économique de l'assuré ou de son conjoint
- obtention d'un emploi
- mutation professionnelle obligeant l'assuré à déménager pendant le séjour ou 8 jours avant
- modification des dates de congés payés par l'employeur
- vol de vos papiers d'identité dans les 48h précédant votre départ.

Ce texte n'a aucune valeur contractuelle, veuillez consulter la notice du contrat qui vous sera envoyée avec votre confirmation d'inscription.